

Bon de délégation CSE

Le bon de délégation est un document destiné aux membres du Comité Social et Economique afin d'informer la Direction des temps de travail destinés aux missions de leur mandat.

Ce document doit être rempli avant la prise des heures et déposé dans un délai de prévenance de 7 jours pour faciliter l'organisation du travail.

Vous bénéficiez de 18 heures de délégation par mois.

Nom Prénom :

Date	Plage horaire de l'absence

Nombre d'heures utilisées :

Crédit d'heure restant :

Fait le

Signature

Accusé de réception

Le : Nom / Prénom :

Signature :